

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : paramed.montignies.biomed@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE BM 306 Stage II			
Code	PABM3B06	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	17 C	Volume horaire	618 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Gaël GILBERT (gael.gilbert@helha.be) Carole MICHEL (carole.michel@helha.be)		
Coefficient de pondération	170		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement UE 306 est une unité permettant la mise en pratique de manière intégrée des connaissances et du savoir-faire acquis au cours des études par l'étudiant par le biais de la réalisation d'un stage de 600h. Elle implique une prise en charge personnelle par l'étudiant d'une partie importante de sa formation et un apprentissage progressif de la vie professionnelle.

Elle permet à l'étudiant de vivre une intégration harmonieuse au niveau des relations sociales et une adaptation aux conditions de travail sur le terrain.

L'activité d'apprentissage "Stage" est étroitement associée à l'activité d'apprentissage "Déontologie et Ethique", dans le but notamment de permettre à l'étudiant de produire un travail de réflexion portant sur l'implication éthique et déontologique du lieu de stage choisi.

L'UE stages débouche sur la réalisation d'un travail de fin d'études (UE307).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes dans les domaines biomédical et pharmaceutique**
 - 4.1 Intégrer les connaissances des sciences fondamentales, biomédicales et professionnelles
 - 4.2 Collecter et analyser l'ensemble des données
 - 4.3 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles

- 4.4 Évaluer la pertinence d'une analyse, d'une méthode
- 4.5 Planifier et réaliser des procédures de contrôle dans le cadre de l'assurance qualité
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques au domaine des sciences biomédicales**
 - 6.1 Prélever, collecter et conserver des échantillons de différentes origines (humaines, animales, environnementales) en respectant les bonnes pratiques de laboratoire y compris dans la phase pré-analytique
 - 6.2 Assurer de façon autonome et rigoureuse la mise en œuvre des techniques analytiques et la maintenance de l'instrumentation
 - 6.3 Valider les analyses en s'assurant de leur cohérence et de leur signification clinique
 - 6.4 Appliquer les normes de sécurité et de prévention dans les laboratoires biomédicaux

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant pourra gérer de manière autonome un poste de travail dans un laboratoire scientifique, tout en se référant à son supérieur pour les validations. Il sera à même de collecter des données scientifiques de manière rigoureuse et de collationner ses principaux résultats dans un cahier de laboratoire obéissant aux règles en vigueur dans les laboratoires professionnels. L'étudiant pourra mener un travail d'analyse sur ces données, sous la supervision d'un maître de stage.

Il expliquera et décrira le processus historique de la réflexion éthique, la déontologie médicale en lien avec le métier de technologue de laboratoire et produira un travail de réflexion portant sur l'implication éthique et déontologique du lieu de stage choisi.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PABM3B06A	Stage 2	600 h / 16 C
PABM3B06B	Déontologie et Ethique	18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 170 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PABM3B06A	Stage 2	160
PABM3B06B	Déontologie et Ethique	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de l'UE est calculée sur base d'une moyenne arithmétique tenant compte de la pondération en ECTS de chaque activité d'apprentissage. Toutefois, si, au sein d'une UE, une ou plusieurs activités d'apprentissage sont en échec et que le nombre de points cumulés en échec est supérieur à 1/20, la note de l'UE sera NV (non validé). Cette note fera l'objet d'un avis favorable ou défavorable par le jury d'UE au regard des compétences visées. Cet avis sera transmis au jury de délibération qui se prononcera sur la validation ou la non validation finale de l'UE. L'étudiant est soumis au REE, au ROI et aux règlements spécifiques des laboratoires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies	136 Rue Trieu Kaisin	6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.biomed@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 2			
Code	19_PABM3B06A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	16 C	Volume horaire	600 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Gaël GILBERT (gael.gilbert@helha.be)		
Coefficient de pondération	160		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage "Stages" est une activité permettant la mise en pratique de manière intégrée des connaissances et du savoir-faire acquis au cours des études par l'étudiant par le biais de la réalisation d'un stage de 600h. Elle implique une prise en charge personnelle par l'étudiant d'une partie importante de sa formation et un apprentissage progressif de la vie professionnelle.

Elle permet à l'étudiant de vivre une intégration harmonieuse au niveau des relations sociales et une adaptation aux conditions de travail sur le terrain.

Elle débouche sur la rédaction d'un travail de fin d'études (UE307).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage "Stage", l'étudiant :

- s'adaptera dans un laboratoire professionnel d'analyses;
- intégrera une équipe afin de gérer de manière autonome un poste de travail dans un laboratoire scientifique, tout en se référant à son supérieur pour les validations; Il dosera pour cela de manière fiable les paramètres demandés, collectera des données scientifiques de manière rigoureuse et collationnera ses principaux résultats dans un cahier de laboratoire obéissant aux règles en vigueur dans les laboratoires professionnels
- appliquera ses connaissances afin d'analyser de nouvelles situations-problèmes apparues sur le terrain;
- organisera son travail de manière optimale afin d'atteindre les objectifs journaliers (ou autres) fixés;
- transmettra oralement ses résultats à une équipe de collègue de manière claire et fiable;
- Appliquera de manière rigoureuse les règles de déontologie et d'éthique et les normes de sécurité en vigueur au sein d'un laboratoire;
- Analysera des données scientifiques collectées, sous la supervision d'un responsable de laboratoire.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ce stage de 600h se déroule sur 15 semaines, dans un laboratoire d'analyses choisi de commun accord par l'étudiant et la coordination des stages.

Il se réalise sous la supervision d'un maître de stage (sur le lieu de stage) et d'un promoteur (un enseignant de la Haute-Ecole)

Un contrat reprenant les obligations de chaque partie (lieu de stage, Haute-Ecole et étudiant) doit avoir été signé avant le début de ce stage.

Les dispositions particulières en lien avec ce stage sont reprises dans le document "descriptif de stage" remis à l'étudiant et au maître de stage avant le début de celui-ci.

Démarches d'apprentissage

Se référer au "descriptif de stages"

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant a l'obligation de contacter à intervalles réguliers (repris sur un "planning de stage") son promoteur afin de lui faire un compte-rendu de ses activités.

Le promoteur doit se rendre au moins une fois sur le lieu de stage afin de rencontrer le maître de stage et s'assurer du bon déroulement du stage "de visu".

L'étudiant est invité à contacter au plus vite son promoteur ou la coordination des stages en cas de souci. Ces interlocuteurs se chargent alors d'instruire au plus vite le problème apparu afin de proposer, en accord avec toutes les parties, la meilleure solution possible.

Ouvrages de référence

Descriptif de stage

Supports

Descriptif de stage

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant est évalué par son maître de stage sur le terrain au terme des 15 semaines de stage.

Cette évaluation se fait sur base d'une grille reprenant les critères d'évaluation en lien avec les objectifs et acquis d'apprentissage repris ci-dessus. Cette grille d'évaluation est remise à l'étudiant dès le début de son stage afin qu'il ait

connaissance des points sur lesquels il sera évalué.

Une évaluation purement formative a lieu à mi-stage, par le biais de la même grille d'évaluation remplie par le maître de stage.

Cette évaluation à mi-stage n'entre pas en ligne de compte pour l'évaluation finale, mais sert essentiellement à s'assurer du bon déroulement du stage.

La note de stage réussie en Q1 ou Q2 est intégralement reportée en Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100	Stg	100

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 160

Dispositions complémentaires

Durant leur stage, les étudiants restent soumis au règlement des études. Leur présence à l'endroit du stage est obligatoire pendant toute la durée du stage.

Si, pour des raisons de force majeure, un stagiaire s'absente de son travail, il doit avertir immédiatement le maître de stage, le professeur-promoteur et le secrétariat de la Haute Ecole. Pour toute absence de 3 jours et plus, un certificat médical est exigé : une copie doit être adressée au maître de stage, l'original à la Haute Ecole et ce dans les 3 jours ouvrables. Les jours d'absence devront obligatoirement être récupérés (allongement de la période de stage).

Une absence injustifiée entraîne l'arrêt du stage et l'attribution de la cote PP.

Un non respect des échéances de stage entraîne une pénalité de 5%.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : paramed.montignies.biomed@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie et Ethique			
Code	19_PABM3B06B	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carole MICHEL (carole.michel@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Déontologie et Éthique : Histoire, analyse et liens avec le stage.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, il est attendu que l'étudiant, individuellement, soit capable de produire un travail de réflexion portant sur l'implication éthique et déontologique du lieu de stage choisi par l'étudiant. Ce travail sera éclairé par les éléments théoriques vus au cours.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

TABLE DES MATIÈRES :

- Déontologie et Éthique : cadre général;
- Racines philosophiques de l'éthique : aperçu;
- Notions de Bioéthique;
- Les piliers de l'éthique;
- Le comité d'éthique;
- Le secret professionnel;
- ...

CONCEPTS-CLÉS :

Historique - Bioéthique - Déontologie - ...

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral.
- Travail individuel.
- ...

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions / Réponses

Ouvrages de référence

- Code de déontologie médicale (mis à jour);
- Arrêté royal du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice des professions des soins de santé;
- Arrêté royal du 02 juin 1993 relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession de technologue de laboratoire médical et portant fixation de la liste des actes dont celui-ci peut être chargé par un médecin;
- Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient;
- Loi du 07 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine;
- ...

Supports

- Syllabus.
- Notes de cours.
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'étudiant est soumis au REE, au ROI et aux règlements spécifiques des laboratoires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).